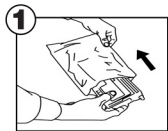
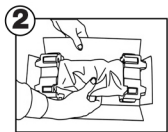


Nous vous remercions d'avoir

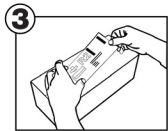
choisi de recycler vos consommables Brother et de contribuer avec nous à la préservation des ressources. Ce service est gratuit, mais uniquement pour les cartouches de toner, unités tambour et bacs de récupération du toner usagé d'origine Brother.



1. Placez votre article usagé dans le sac ayant contenu le nouvel article, et fermez-le avec du ruban adhésif.






2. Placez l'article usagé dans la boîte ayant contenu le nouvel article, en utilisant le même emballage interne.



3. Fermez bien la boîte et fixez, avec du ruban adhésif transparent, l'étiquette prépayée correspondant à votre pays.

4. Si vous avez deux articles à renvoyer, fixez les deux boîtes ensemble avec du ruban adhésif et n'utilisez qu'une seule étiquette de retour.

5. Apportez le colis à votre bureau de poste local. Il sera envoyé, à nos frais, au Centre de recyclage Brother.

	
I.B.R.S./C.C.R.I N°.: 3008	
MAX. 2kg	
Réponse payée / Reply Paid Pays-Bas / The Netherlands	
Brother Recycling Centre c/o Spring International Business Reply Number I.B.R.S. / C.C.R.I Numéro 3008 3109 VA Schiedam Pays Bas / The Netherlands	
<small>Free International Postal return label valid in: AT, BE, CH, CZ, DE, DK, ES, EE, FI, FR, GB, GR, HU, IS, IE, LV, LU, LT, N, NL, PL, PT, SK, SL, SE</small>	

Ce Programme de recyclage n'est destiné qu'aux consommables Brother d'origine. Nous ne pouvons pas recycler les consommables d'autres fabricants ou les consommables compatibles tiers. Veuillez contacter directement ces sociétés.

Merci de votre participation au Programme de recyclage Brother et de nous aider à améliorer l'environnement.